

Bureau communautaire – séance du 12 juin 2023
Délibération DB-2023-06-02-3.5

Tarifs séjours été 2023

Projet Mini-camp à Plaisance du Gers « Découverte des richesses de notre territoire », du 18-22 Juillet 2023

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

Membres présents : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'économie et du développement ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités

Membres excusés : Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education (pouvoir donné à Jean-Louis Guilhaumon) ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ;

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5 (6 voix)

Secrétaire de séance : Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

Vote : Unanimité

Objet : Tarifs séjours été 2023 - Projet Mini-camp à Plaisance du Gers « Découverte des richesses de notre territoire », du 18-22 Juillet 2023

Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que comme chaque année, l'espace jeunes de Plaisance propose un mini-camp durant la période estivale,

Considérant que pour l'année 2023, le projet de séjour, intitulé « Découverte des richesses de notre territoire » sera mené sur la commune de Plaisance,

Considérant que ce séjour est ouvert, sous conditions d'inscription préalable, à 24 enfants, âgés de 12 à 17 ans, issus du territoire, ce séjour s'organise autour d'activités variées à Plaisance et à Marciac ; le camp de base étant implanté sur le terrain de rugby de Plaisance.

Considérant les objectifs pédagogiques du projet, à savoir :

- Développer le partenariats et ouverture sur le monde environnant
- Permettre l'accès pour tous aux activités sportives et culturelles de notre territoire
- Fédérer le groupe autour d'un projet commun.
- Apprendre à connaître l'autre et à échanger, avoir l'esprit ouvert et élargir son horizon
- Faire en sorte que l'adolescent soit maître de ses choix et investi dans la vie quotidienne de la structure par la participation à des démarches collectives (projet départ en vacances, "je vois ma ville en vert, animations jeunes public...).
- Transmission de savoir faire

Il est proposé que les tarifs appliqués soient les suivants :

Quotient Familial Tranche 1 (0-531)	60 €
Quotient Familial Tranche 2 (532/899)	70 €
Quotient Familial Tranche 3 (900 et +)	80 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

- **de valider les tarifs pour le Mini-camp à Plaisance du Gers « Découverte des richesses de notre territoire », du 18-22 Juillet 2023 comme suit ;**

Quotient Familial Tranche 1 (0-531)	60 €
Quotient Familial Tranche 2 (532/899)	70 €
Quotient Familial Tranche 3 (900 et +)	80 €

- **d'autoriser le président à donner toute instruction nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Sylvie Theye



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

